La présente politique d’adhésion comporte d’importantes informations pour tout individuelle actuellement membre ou souhaitant le devenir. Cette politique dresse les catégories de membres, les cotisations applicables, les avantages, les conditions d’admissibilité, les procédures, et les formulaires.

**Cotisations des membres :**

Les cotisations des membres sont définies par le conseil d’administration de l’ASC-CAD. Les membres sont informés des cotisations par écrit ou par courrier électronique.

* Membres individuelle : 25 $/année

Les adhésions prennent effet au début de l’exercice financier (1er avril) et se terminent à la fin du même exercice (31 mars). En cas de non-renouvellement de l’adhésion 45 jours avant l’assemblée générale annuelle (AGA), le membre seront automatiquement radiés de l’ASC-CAD.

**Avantages des membres :**

Les membres individualle :

* Recevez une vérification documentée de l'adhésion par e-mail.
* Reçoivent régulièrement des mises à jour et des annonces.
* A droit aux privilèges d'observateur lors des assemblées générales annuelles, en personne ou virtuelles (en ligne).
* Rabais de 15 % sur toutes les publications et produits de l’ASC-CAD.
* Rabais de 15 % sur les événements, notamment les congrès, les ateliers, les formations, les tables rondes et autres activités.
* Peuvent être invités à participer à des comités, des groupes de travail ou des équipes stratégiques.
* Peut demander la trousse complète des rapports de l'AGA pour l'année précédant l'adhésion.
* Peut demander les procès-verbaux des AGA jusqu'à trois ans avant de se joindre.

**Conditions d’admissibilité :**

Toutes les demandes d'adhésion doivent être accompagnées du paiement intégral de la cotisation appropriée.

Tous les membres doivent soutenir la mission de l’ASC-CAD et sa vision qui représente et défend le droit à la langue des signes, les droits de la personne, et l’égalité et l’accessibilité pour les Canadiens Sourds, Sourds-aveugles, et malentendants qui utilisent les langues des signes.

Tous les membres individuels doivent avoir un statut juridique au Canada au moment de leur demande. Les individus doivent être âgés d'au moins 18 ans et être légalement capables de signer des contrats au cours de la même année civile que celle de leur demande d'adhésion.

L’ASC-CAD est une organisation de la société civile qui soutient les principes et pratiques d’inclusion, de diversité et d’égalité. Pour chaque catégorie de membre, la demande d’adhésion d’un membre ou son adhésion actuelle peut être rejetée ou annulée s’il est établi que le membre a enfreint ces principes et pratiques dans une situation quelconque, privée comme publique.

Comme défini à la section II, Adhésion; 6., Catégories de membres :

« Les membres de la Société désignent les membres à part entière, les organismes membres et les membres individuels dont la demande d’adhésion a été reçue et approuvée par le conseil d’administration à chaque exercice financier, à sa seule discrétion. »

**Procédures :**

1.L'adhésion individuelle sera généralement accordée après avoir rempli de manière satisfaisante les formulaires d'adhésion et les accords.

2. Le bureau de l'ASC-CAD agit en tant qu'organisme de sélection pour s'assurer que les demandes satisfont aux exigences d'adhésion, y compris les critères d'admissibilité.

3. Conformément à l'article 6 des statuts, le conseil d'administration de l'ASC-CAD a le pouvoir discrétionnaire d'approuver et de réviser toutes les adhésions. Toute adhésion peut être suspendue jusqu'à la prochaine AGA ou jusqu'à une réunion spéciale du Conseil. Toutes les décisions sont définitives et sans appel. Tout candidat ayant été rejeté pour une adhésion pour l’année en cours peut présenter une nouvelle demande l’année suivante. Tout membre peut se retirer à tout moment sans recevoir de remboursement.

4. Les frais d'adhésion ne sont pas remboursables.

Approuvé: février 2021.

Remarque: Cette politique sera automatiquement modifiée pour tenir compte de tout changement dans les règlements administratifs.